

SAINT JEAN EUDES: SACERDOCE ET PRÊTRISE

Père MICHEL CANCOUET, eudiste

Saint Jean Eudes lègue à l'Église un enseignement de grande valeur sur le sacerdoce et la prêtrise. C'est un héritage. Comme tout héritage, nous pouvons le recevoir uniquement comme un souvenir du passé et nous admirerons alors en lui, sans en tirer bénéfice pour aujourd'hui, le témoignage d'une école spirituelle particulière, l'École française du XVII^e siècle. Mais nous avons aussi le droit, puisque cet héritage nous appartient, d'en faire l'inventaire critique grâce aux lumières nouvelles qui sont celles de notre temps: c'est ainsi que nous le faisons fructifier. J'ose poser en principe que la doctrine de saint Jean Eudes est assez solide pour ne pas perdre ses couleurs mais les retrouver sous les projecteurs du xxe siècle et face à l'enseignement du second concile du Vatican.

1. Sacerdoce

DISTINGUER SACERDOCE ET PRÊTRISE

Le concile récent impose cette distinction et cette distinction est féconde pour saint Jean Eudes.

Certes, les langues européennes que nous parlons mêlent les deux registres du sacerdoce et de la prêtrise: un Français qualifie volontiers de sacerdotal l'être du prêtre ou son travail; il parle d'ordination sacerdotale ou de vocation sacerdotale; il comprend mal qu'on essaie de lui faire admettre un sacerdoce des baptisés, à moins qu'il n'augmente la confusion en chantant: « Peuple de prêtres, peuple de rois ».

Or le concile du Vatican, retrouvant le langage de Nouveau Testament, celui de la 1^{ère} lettre de saint Pierre et de la lettre aux Hébreux, oblige sans ambiguïté à rendre à chacune des deux notions son sens propre.

D'une part, la prêtrise est dans l'Église un des trois ordres sacramentels, avec l'épiscopat et le diaconat. D'autre part, le sacerdoce est une qualité qui rend apte à sacrifier et à se sacrifier, à sanctifier et à se sanctifier; et cette qualité appartient personnellement à Jésus qui la communique aux membres de son corps de deux façons différentes, soit en commun sur la base du sacrement de baptême, soit à quelques-uns comme un service sacerdotal sur la base de l'ordination épiscopale ou presbytérale (cf. *Lumen gentium* 10). Celui qui est ordonné prêtre n'est donc pas ordonné seulement au sacerdoce ministériel, mais à la charge apostolique qui comporte à la fois un service de la Parole, un service sacerdotal et un service pastoral, si bien que le service sacerdotal n'est qu'une part de la responsabilité du prêtre ordonné (cf. *Presbyterorum ordinis* 4. 5. 6).

JEAN EUDES CONNAÎT CETTE DISTINCTION

Ce serait un anachronisme de demander à Jean Eudes un langage aussi précis que celui d'un concile tenu trois siècles après sa mort, mais c'est lui rendre justice que reconnaître chez lui un enseignement précis et toujours actuel sur le sacerdoce des baptisés. Or c'était une doctrine délicate à prêcher au XVII^e siècle, après le concile de Trente qui avait dû écrire, contre les exagérations réformées au sujet du sacerdoce universel des baptisés: « Si quelqu'un affirme que tous les chrétiens sans distinction sont des prêtres-sacerdotes de la nouvelle alliance, ... il ne fait, semble-t-il, que brouiller la hiérarchie de l'Église » (Denzinger 960).

Et ce sont les circonstances providentielles de sa vie qui ont amené Jean Eudes à bien parler du sacerdoce baptismal, car il a dû évangéliser le Peuple de Dieu d'abord, avant de se donner ensuite à la formation des prêtres et à l'organisation d'une société de prêtres. De fait, avant la fondation du séminaire de Caen en 1643, Jean Eudes n'a rien publié à l'intention des prêtres: certes, il s'adressait à eux dans les conférences ecclésiastiques inaugurées lors de la mission de Remilly ou encore aux conférences parisiennes de Saint-Magloire, mais il ne nous reste aucune trace écrite de ce que Jean Eudes pensait de la prêtrise pendant les quinze premières années de sa mission. Nous possédons par contre Vie et Royaume de Jésus, édité une première fois en 1637 et considéré par Jean Eudes comme exprimant si bien sa doctrine qu'il le réédita plusieurs fois sans rien y changer en ce qui concerne le sacerdoce des baptisés; c'est un livre pour tout chrétien.

LES BAPTISÉS EXERCENT LEUR SACERDOCE LORS DE L'EUCCHARISTIE

Il faudrait lire en entier l'exercice pour la sainte messe (Vie et Royaume, 6^e partie, O.C. I, 459-473) dont le Lectionnaire propre à la Congrégation de Jésus et Marie donne un aperçu au n. 20. Jean Eudes y explicite, à propos de la messe et à l'intention de tous les baptisés, une pensée sur le sacerdoce de Jésus et sur le sacerdoce des croyants participant à l'eucharistie très semblable à celle que nous rencontrons dans Lumen gentium 10 et 11 ou dans la Constitution sur la liturgie 48.

Nous corrigerions seulement l'alternance perpétuelle chez Jean Eudes, qui écrit en français, entre prêtre et sacerdoce. Nous donnerions sans doute plus d'importance que lui aux paroles mêmes de la liturgie. Mais sur ce dernier point, pouvait-il faire mieux, lui qui écrivait pour des laïcs et les aidait à prendre part, aussi bien que possible, à un acte liturgique célébré dans une langue qui leur était étrangère?

« Vous devez vous souvenir que, les chrétiens n'étant qu'un avec Jésus-Christ, comme les membres avec leur chef, à raison de quoi ils participent à toutes ses qualités; et Jésus-Christ étant, en ce sacrifice, en qualité de prêtre et d'hostie tout ensemble, semblablement, que tous ceux qui y assistent, y doivent assister en qualité de prêtres ou sacrificateurs pour y offrir, avec Jésus-Christ souverain Prêtre, le même sacrifice qu'il y offre; comme aussi en qualité d'hosties et de victimes qui ne sont qu'une hostie, comme ils ne sont qu'un prêtre avec Jésus-Christ, et qui doivent être immolés et sacrifiés avec le même Jésus-Christ à la gloire de Dieu » (O.C., I, 460-461).

« ... Puisque vous participez au divin sacerdoce de Jésus-Christ, ... vous devez exercer cette qualité et faire usage du droit qu'elle vous donne, qui est d'offrir à

Dieu avec le prêtre et avec Jésus-Christ même, le sacrifice de son corps et de son sang » (ibid .).

Je note au passage, pour m'en servir plus loin, que Jean Eudes fonde son enseignement sur le verset de la première lettre de saint Pierre: « Vous êtes la race élue, la communauté sacerdotale du roi » (1 Y 2, 9; cf. O.C. I, 459).

Le chrétien du XXe siècle qui reçoit Jean Eudes à travers Vatican II, Lumen gentium 11, se contentera de développer l'exercice pour la sainte messe, en sachant que ce qui est dit de la participation sacerdotale à l'eucharistie, s'applique également aux autres actions sacramentelles et liturgiques. Quant à l'exégète de Jean Eudes, il a remarqué dans le texte cité le mot « sacrificateur », proposé comme équivalent du latin « sacerdos », à côté du mot français « prêtre »: Jean Eudes perçoit donc la distinction que nous avons faite.

LES BAPTISÉS EXERCENT LEUR SACERDOCE DANS L'EXISTENCE JOURNALIÈRE

Tout lecteur attentif des actes conciliaires apprend, à la fin du dixième paragraphe de Lumen gentium, que les croyants « exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, par leur renoncement et leur charité effective ». Ce lecteur se montre alors surpris de constater que le paragraphe suivant de la constitution ne développe que la moitié de ce qui était annoncé, mais` il ne pense pas toujours à aller chercher beaucoup plus loin, au numéro 34, ce qui concerne le sacerdoce de la vie sainte, du renoncement et de la charité. Et on s'aperçoit, en France tout au moins, que l'on ne reçoit communément que la moitié de l'enseignement de Vatican II sur le sacerdoce: en effet, si la participation des baptisés à la liturgie est devenue bonne, suivant L.G. 11, moins nombreux sont ceux qui prennent conscience que toute leur existence peut devenir sacerdotale et sanctifiante, suivant L.G. 34.

Or Jean Eudes n'avait pas oublié cet aspect de la participation au sacerdoce de Jésus: il en fait le thème principal de Vie et Royaume, le signale dès la préface (O.C. I, 91), le détaille en multiples exercices pour la journée, pour la semaine, pour le mois, pour la sanctification des actions ordinaires, pour le bon usage des consolations et afflictions. Et lorsqu'il veut organiser tout cet ensemble apparemment disparate de pratiques, il parle de dévotion chrétienne (O.C., I, 265-276).

Le mot dévotion a vieilli sans doute. Il reste que Jean Eudes exprime par là, sur le fondement sacramentel du baptême, une démarche sacerdotale qui oriente toute l'existence chrétienne et la transforme, tandis que Jésus se forme en chaque baptisé. Est-ce d'ailleurs un simple hasard si des versets bibliques comme Romain 12, 1 et 1 Pierre 2, 5 sont cités à la fois par saint Jean Eudes dans l'exposé qu'il fait de la vraie dévotion (O.C., I, 268-269) et par Vatican II dans les paragraphes sur le sacerdoce commun dans l'existence (Lumen gentium 10, 34)?

« Nous faisons profession d'être des hosties et victimes sacrifiées continuellement à la gloire de Dieu, "des offrandes spirituelles», dit le prince des

apôtres (1 P 2, 5). "Je vous prie mes frères, par la miséricorde de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, saint, plaisant à Dieu», dit saint Paul (Rm 12, 1). Et ce qui est dit de nos corps se doit dire aussi de nos âmes. À raison de quoi nous sommes obligés de glorifier et aimer Dieu, selon toutes les puissances de nos corps et de nos âmes, de le faire glorifier et aimer autant qu'il nous est possible, de ne chercher en toutes nos actions et en toute chose que sa pure gloire et son pur amour, de vivre en sorte que toute notre vie soit un perpétuel sacrifice de louange et d'amour envers lui, et d'être prêts d'être immolés, consommés et anéantis pour sa gloire » (O.C., I, 269).

Ce langage--hostie, sacrifice, offrande -- est un langage nettement sacerdotal, qu'explique heureusement le langage complémentaire du don et de l'adhérence à Jésus: il s'applique à des baptisés, et non pas simplement à des prêtres.

JEAN EUDES A-T-IL ÉTÉ COMPRIS?

Les chrétiens du XIXe siècle et du début du xxe pouvaient difficilement admettre, avec la même force que Jean Eudes, l'existence d'un sacerdoce baptismal: l'éditeur des oeuvres complètes de saint Jean Eudes, publiant le Mémorial de la vie ecclésiastique en 1906, écrit:

« Cette pensée que le prêtre doit être à la fois prêtre et victime revient à chaque instant dans les ouvrages du P. Eudes. Déjà, dans le Royaume de Jésus, il l'appliquait aux simples fidèles. La participation imparfaite, mais réelle pourtant, que le baptême leur donne au sacerdoce de Jésus-Christ, ne leur permet pas d'offrir par eux-mêmes la divine victime, mais elle leur donne le droit et même le devoir de s'unir au prêtre et de l'offrir avec lui » (O.C., III, LI).

Et l'éditeur, témoin d'une époque où l'on s'était habitué à ne plus parler d'un sacerdoce des baptisés, mais à réserver le sacerdoce aux seuls prêtres, transforme en exhortation aux prêtres célébrant la messe l'exercice pour la sainte messe de Jean Eudes, qu'il cite pourtant suivant le texte de Vie et Royaume: qu'on se rapporte aux pages T.V-T.VIT de la même introduction!

Mais Jean Eudes lui-même ne porterait-il pas une part de responsabilité dans le fait que ses disciples aient pu qualifier d'imparfaite la participation des baptisés au sacerdoce de Jésus? Il n'a point dit cela, certes. Mais a-t-il parlé correctement du sacerdoce des prêtres?

MICHEL CANCOUET

QUE DIT JEAN EUDES DU SACERDOCE DES PRÊTRES ?

Jean Eudes fonde en 1643 le séminaire de Caen et la Congrégation e Jesus et Marie et on constate qu'à partir de cette date, il n'écrit plus rien de nouveau sur le sacerdoce des baptisés. Je note cependant une rapide allusion, peut-être réticente, dans la description des rites du baptême des enfants, qu'on trouve dans le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint baptême, édité en 1654:

(Jésus) « vous a rendus en quelque manière participant de son divin sacerdoce, afin que nous lui offriez un perpétuel service de louange et d'amour et que vous vous immoliez sans cesse vous-même et tout ce qui vous appartient, à la gloire de sa divine Majesté. Ce qui fait que le christianisme est appelé par saint Pierre: sacerdoce royal » (O.C., II, 231).

Faut-il voir dans le « en quelque manière » une sorte de rétractation? ou une nuance? C'est possible, même si, entre temps, les éditions de Vie et Royaume demeurent identiques... Par contre, Jean Eudes s'est mis à écrire pour les prêtres: Avertissements aux confesseurs missionnaires, en 1644, et pour ses prêtres: Regula Domini Jesu en 1648, et Office du sacerdoce en 1649.

La Regula Domini Jesu mérite d'être analysée, car, après avoir parlé aux Eudistes en tant que chrétiens, Jésus s'adresse à eux au chapitre 4, en tant que « sacerdotes et clerici » et leur applique dès le début du chapitre le verset de Pierre:

« Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis pour publier les merveilles de celui qui vous appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 P 2, 9),

et Jésus ajoute comme conséquence immédiate:

« De même que celui qui vous a appelés est saint, devenez saints vous aussi dans toute votre conduite, selon ce qui est écrit vous serez saints parce que moi aussi je suis saint (I P 1,15-16)

J'ose parler de confiscation, au bénéfice des seuls clercs, d'une parole de Dieu dite en commun à tout le peuple de Dieu et mon interprétation se trouve confirmée par la suite du chapitre où quelques versets présentent le prêtre comme pasteur (1 Cor 3, 9; Jn 21; Ez 34), mais où presque tout est composé d'extraits du discours sur la montagne et de la lettre aux Romains qui concernent tous les chrétiens.

COMMENT JEAN EUDES CÉLÈBRE-T-IL LITURGIQUEMENT LE SACERDOCE?

Dans l'intention de Jean Eudes, le bel office du sacerdoce ouvre liturgiquement la semaine de prière et de réflexion qu'achève la rénovation des promesses cléricales, le 21 novembre, au jour de la Présentation de Marie au temple (cf. O.C., XI, 512-556). Le titre de la fête est significatif: « en la fête du divin sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ et de tous les saints prêtres et lévites ». En célébrant cette fête, les prêtres d'aujourd'hui glorifient donc Jésus en son sacerdoce, glorifient Jésus en ceux qui ont autrefois exercé leur sacerdoce de manière sainte, demandent pour eux-mêmes d'avoir part à la même sainteté et supplient Jésus d'envoyer de bons ouvriers les rejoindre à la moisson.

Antienne, lectures, répons, prières se succèdent. Que révèlent ces éléments liturgiques de l'idée que Jean Eudes se fait du sacerdoce?

On trouve normal qu'un tiers environ des textes fasse contempler Jésus en son

sacerdoce. On cherche ensuite ce qui est dit des autres que Jésus: une antienne des 1ères vêpres fait mémoire de la mission apostolique, deux antiennes des 2èmes vêpres évoquent le service des sacrements et le service de la Parole; une belle prière d'ouverture pour la messe fait écho à l'épiclese d'ordination à la prêtrise; et c'est à peu près tout. Les autres pièces accommodent aux seuls prêtres des phrases qui concernent tous les baptisés: l'évangile lui-même de la messe est une lecture du sermon sur la montagne: « Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde ». Te cite la prière sur les offrandes:

« Dieu, tu as voulu que ton fils unique soit pour nous sacrificateur et victime; -- à la prière de la bienheureuse Marie toujours vierge et de tous les saints prêtres et lévites,--nous te prions: de même qu'en ta clémence infinie tu nous as fait participer à son divin sacerdoce, de même daigne nous consacrer et immoler pour toujours, en victime vivante et sainte pour toi, dans cette offrande très sainte, où tu as établi la source de toute sainteté » (O.C., XI, 510).

On a reconnu au passage la citation de Romains 12, 1, que nous avons déjà signalée dans les documents conciliaires ou les explications de Jean Eudes sur le sacerdoce baptismal.

Et c'est alors sans surprise que nous lisons, se succédant à l'office de none comme ils se succèdent dans la Regula Domini Jesu, 1 Pierre 2. 9 et 1 Pierre 1. 15-16: « Vous êtes le sacerdoce royal ... »

L'office du sacerdoce mériterait d'être analysé en détail. On concède volontiers à Jean Eudes, conformément à ce qu'il dit dans les notes justificatives qu'il ajoute à son édition liturgique, qu'on a le droit de chanter les martyrs et les vierges en célébrant les saints prêtres puisque « parmi les saints prêtres, beaucoup sont vierges, beaucoup sont martyrs »; on a le droit de les proclamer « image de la Vierge Mère puisque par elle comme par eux le Christ est formé, donné aux croyants et immolé à Dieu » (O.C., XI, 514-515). Mais nous avouons que tout cela ne spécifie pas le sacerdoce presbytéral en tant que tel, comme ce sacerdoce ministériel dont parle Lumen gentium 10.

SACERDOCE DES PRÊTRES, SACERDOCE PAR EXCELLENCE

Jean Eudes n'a mis la dernière main que quelques semaines avant sa mort à son grand ouvrage, le Mémorial de la vie ecclésiastique somme de réflexion et d'expérience spirituelle destinée aux prêtres C'est en ce livre que s'achève la méditation sur le sacerdoce, toujours menée, comme depuis le début, en compagnie de la lettre de Pierre, que Jean Eudes commente à l'intention des prêtres dès le chapitre préliminaire:

« Permettez-moi de m'adresser maintenant à vous, et de vous dire particulièrement ce que le prince des pasteurs et des prêtres saint Pierre, dit généralement à tous les chrétiens...

Vous êtes la génération élue, car Dieu vous a choisis entre une infinité d'autres, pour vous élever au plus excellent et au plus admirable de tous les états, qui est l'état sacerdotal.

Vous êtes revêtus et ornés du sacerdoce royal et de la royauté sacerdotale, car

vous êtes prêtres et rois, comme Jésus-Christ est prêtre et roi tout ensemble. Vous êtes la gent sainte, car le Saint des saints vous a établis dans une condition toute sainte et toute sacrée, et c'est à vous principalement qu'il adresse ces paroles: «de même que celui qui vous a appelés est saint...» (cf. 1 P 1, 15-16). Vous êtes le peuple acquis d'une manière toute singulière; car, encore que le Fils de Dieu ait acheté tous les autres hommes par le prix de son sang, et que son Père éternel lui ait donné toutes les nations, néanmoins il vous a acquis d'une façon plus spéciale, et son Père vous a donnés à lui avec un amour plus particulier. De sorte que, après la très sacrée Vierge, vous êtes la plus glorieuse conquête du Sauveur et le plus précieux des dons que son Père éternel lui a faits ... etc. » (O.C.. III, 7).

Ce texte éclaire tous ceux que nous avons cités auparavant: et par exemple:
--Jean Eudes sait fort bien qu'au sens littéral, Pierre s'adresse à tous les chrétiens « généralement »;
--Jean Eudes n'a donc rien à renier de son enseignement de jeunesse sur le sacerdoce baptismal;
--Jean Eudes reconnaît que son enseignement plus récent sur le sacerdoce des prêtres est une application « particulière » de son enseignement sur le sacerdoce baptismal;
--« particulière » ne suffit pas et Jean Eudes manie les superlatifs: « le plus excellent », « le plus admirable », « la plus glorieuse », « le plus précieux »; ou l'adverbe « principalement », ou l'expression « d'une manière toute singulière ».

L'intention est bonne mais on voit tout de suite comme il serait aisé d'opérer un glissement, que Jean Eudes n'a pas fait, en considérant la condition des baptisés ou leur sacerdoce, comme moins excellent, imparfait, secondaire, commun au sens péjoratif du mot. Qu'on commette la moindre faute d'inattention, et les superlatifs deviennent des comparatifs, affirmatif les prêtres supérieurs aux baptisés, ou les baptisés inférieurs aux prêtres: on court le risque de considérer la prêtrise, envisagée comme sacerdoce, comme une voie supérieure de sainteté ou de voir dans les prêtres des chrétiens plus parfaits que les autres. Telle n'était pas l'intention de Jean Eudes, mais la méthode qu'il suivait pour parler du sacerdoce conduit presque infailliblement à cet excès.

SACERDOCE SELON JEAN EUDES ET SACERDOCE SELON VATICAN II

Le paragraphe 10 de la constitutions sur l'Église permet aujourd'hui de porter un jugement sur la doctrine de Jean Eudes:

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre: l'un et l'autre en effet, selon son mode particulier, participent de l'unique sacerdoce du Christ » (Lumen gentium 10).

Le concile ne permet donc plus d'expliquer les deux sacerdoce en les comparant l'un à l'autre comme des degrés divers d'une réalité univoque. Il convient donc de se séparer sur ce point de Jean Eudes qui a--je l'ai montré--pris comme base de réflexion le sacerdoce des baptisés et étendu cette réflexion au sacerdoce des prêtres. Mais il

convient également de se séparer de ceux qui prendraient pour point de départ le sacerdoce des prêtres et feraient alors de celui des baptisés un sacerdoce inférieur, comme l'ont pensé tous ceux qui, suivant saint Pie X, ont vu par exemple dans la participation des laïcs à la liturgie une participation à l'action des prêtres, seuls chargés du culte public.

Ainsi l'un des fondateurs du mouvement liturgique, Dom Beaudoin, écrivant en Questions liturgiques et paroissiales (1912-1913), parle de « la plénitude sacerdotale qui de l'évêque découle dans le Corps mystique », ou « du prêtre célébrant qui personnifie dans sa fonction sacerdotale toute l'Église unie à son chef le Christ » (Beaudoin, Mélanges liturgiques, 1954, pages 89 et 93).

Mais il reste que Jean Eudes a vu juste et demeure précieux aujourd'hui:
--en mettant en lumière le sacerdoce des baptisés dans leur vie et dans la célébration eucharistique;
--en expliquant ce sacerdoce comme une participation de l'unique sacerdoce du Christ;
--en expliquant tout sacerdoce comme une participation de l'unique sacerdoce du Christ;
--en comprenant toute action sacerdotale, celle des laïcs comme celle des prêtres, dans sa réalité chrétienne, comme une action sainte et un sacrifice de soi, et non seulement comme une démarche rituelle

Pour Jean Eudes, surtout, exactement comme pour Vatican II, la notion de sacerdoce, malgré son importance, ne suffit pas à un croyant pour rendre compte des aspects multiples du mystère de la prêtrise.

2. Prêtrise

PRÊTRISE ET SACERDOCE: JEAN EUDES ET LE CONCILE DE TRENTE

Les anthologies à l'usage des étudiants en théologie sacramentaire ne leur proposent, en fait de doctrine du concile de Trente sur le sacrement de l'ordre, que le décret dogmatique de la 23ème session où le concile définissait: « un sacerdoce visible et extérieur ..., le pouvoir de consacrer et d'offrir le vrai corps et le sang du Christ et le pouvoir de remettre et retenir les péchés ». Ce décret a influencé la théologie des séminaires jusqu'à nos jours, trop influencé sans doute, dans la mesure où il cachait le reste de la doctrine...

Or Jean Eudes, plus proche que nous du concile de Trente et soucieux d'en promouvoir l'application par les prêtres, ne fait jamais allusion à ce décret, dont il admet évidemment les définitions, alors qu'il se réfère volontiers aux autres décrets tridentins qui, sous le titre de décrets de réforme, se proposaient le renouveau des clercs et des prêtres en leur rappelant le service de la parole (24ème session, cf. O.C., III, 157; IV, 2), la responsabilité pastorale (6ème session, cf. O.C., IV, 182), ou l'importance d'une vie sainte (22ème session, cf. O.C., III, 199).

Mais si, au milieu du XVIIe siècle, beaucoup des trop nombreux prêtres, en chômage ministériel, n'exercent la prêtrise qu'en célébrant la messe, Jean Eudes ne se contente de cette situation ni pour lui-même ni pour les autres. S'il organise des

missions, ce n'est pas seul, mais en entraînant d'autres prêtres, oratoriens, eudistes, séculiers, à entreprendre le même travail. S'il écrit, c'est pour former et aider des prédicateurs et des catéchistes missionnaires (O.C., IV, Le prédicateur apostolique, titre et préface), des confesseurs qui soient plus que des distributeurs d'absolutions (Le Bon confesseur), ou des pasteurs qui auront choisi leur ministère en pesant les exigences spirituelles (Mémorial de la vie ecclésiastique). J'ajoute même, sans y voir trop vite une indication providentielle, que c'est comme docteur de l'action pastorale que Jean Eudes vit jusqu'à aujourd'hui puisque son livre sur le Sacrifice de la messe a été perdu sans être publié! Et je me demande si Jean Eudes, qui lia si intensément sa vie et son activité apostolique, accepterait sans sourciller la distinction que propose son éditeur entre, d'une part, le Mémorial et le Manuel, « qui ont pour but la sanctification personnelle du prêtre, et d'autre part, « le Prédicateur apostolique, le Bon confesseur et les Avertissements aux confesseurs qui visent l'exercice du saint ministère et appartiennent à la théologie pastorale plutôt qu'à l'ascétisme ecclésiastique ». Sic! (O.C., III, IX). J'imagine que Jean Eudes eût préféré reconnaître que « c'est l'exercice loyal et inlassable de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est pour les prêtres le moyen authentique d'arriver à la sainteté » (Vatican II. Presbyterorum ordinis, 13).

QU'EST-CE QUE LA PRÊTRISE?

Qu'est-ce qu'un prêtre? Comment exprimer l'identité de ceux qui sont ordonnés prêtres?

Jean Eudes enseigne inlassablement qu'il n'existera jamais de réponse complète et définitive à ces questions, tout simplement parce que le mystère de la prêtrise se réfère à celui de Jésus, et que Jésus lui-même est indéfinissable en langage humain. Nous pouvons, certes, situer dans l'histoire Jésus, né à Bethléem, artisan galiléen, prophète mort à Jérusalem pendant les fêtes pascales de l'année 30, aussi bien que le prêtre Jean Eudes, né à Ri en 1601, prédicateur, missionnaire, fondateur de séminaires, mort à Caen en 1680. Mais aucun des titres donnés à Jésus ne le circonscrit, parce que cet homme est Dieu, et parce que, même en tant qu'homme, sa situation unique dans l'humanité le fait apparaître à la fois comme roi et serviteur, rédempteur et berger, juge et frère de tous, tête et médiateur, Fils de l'homme et messie... Nous n'avons donc pas d'autres moyens pour appréhender le mystère de Jésus que de multiplier les approches et de le contempler en le nommant de plusieurs noms. Quiconque prétendrait rendre compte de sa foi en Jésus en ne regardant Jésus que d'un seul point de vue serait incapable de révéler Jésus. Un choix exclusif est une hérésie.

Il en est de même lorsqu'on veut parler des prêtres: lorsque Vatican II les décrit comme « configurés au Christ-Sacerdos de telle façon qu'ils sont capables d'agir au nom du Christ-Tête en personne » (Presbyterorum ordinis 2), cette approche de la prêtrise ne deviendrait une définition des prêtres que si nous percevions clairement qui est le Christ en tant que Tête. Or nous sommes incapables d'avoir une telle perception.

LES PRÊTRES ET JÉSUS D'APRÈS JEAN EUDES

Or Jean Eudes a l'habitude de référer constamment les prêtres à Jésus, sous différents aspects du mystère de Jésus. Il a l'intuition très exacte -- et intéressante pour

nous -- du fait qu'aucun ministère, aucun service d'Église exercé par les prêtres, ne suffit à exprimer complètement le mystère de la prêtrise: les prêtres sont, au contraire, des hommes qu'on ne peut décrire que si on les montre accomplissant diverses charges personnelles de Jésus:

« Comme il nous a rendus participants de son admirable sacerdoce et de toutes ses plus nobles qualités, c'est-à-dire de sa qualité de médiateur entre Dieu et les hommes, de sa qualité de sauveur pour coopérer avec lui au salut des hommes, de sa qualité de juge pour exercer son jugement au tribunal de la pénitence, il veut aussi nous associer avec lui dans sa qualité et dans son office de prédicateur » (O.C., IV, 1-2, introduction du Prédicateur apostolique).

La doctrine suivant laquelle les prêtres sont les associés de Jésus en son activité personnelle multiforme se trouve exprimée de façon constante et diffuse à travers tous les écrits que Jean Eudes composa à l'intention des prêtres. Je la trouve synthétisée de manière heureuse en une douzaine de pages du Bon confesseur, au chapitre 1.

Jean Eudes y rappelle d'abord le principe de sa théologie de la prêtrise:

« Vous avez une société et une alliance toute spéciale avec le souverain Prêtre Jésus-Christ, qui est l'Instituteur, le Fondateur, le Chef et le Supérieur de votre saint Ordre. Non seulement cet adorable Sauveur vous met en société avec lui dans les plus grandes choses qu'il a faites en ce monde, pendant qu'il y était, et qu'il fait encore maintenant au ciel et en la terre; mais il vous rend participants des plus hautes perfections et des plus nobles qualités que son Père lui a données lorsqu'il l'a envoyé en ce monde; entre lesquelles j'en remarque neuf principales et très considérables » (O.C., IV, 154).

Résumons ces neuf qualités de Jésus auxquelles le prêtre est associé; ce sont neuf regards sur l'unique mystère de Jésus:

« missionnaire, «premier et souverain ... envoyé de son Père à tous les hommes pour travailler à leur salut" (154); sacerdoce (155); docteur, "pour enseigner aux hommes la science du salut" (156); médecin, «venu en ce monde comme dans un grand hôpital tout plein de malades... pour faire passer de la mort du péché à la vie de la grâce» (155); pasteur, "repaissant les brebis de sa sainte parole et des divins sacrements" (165); médiateur, "pour traiter les grandes affaires de la gloire de Dieu et du salut des hommes" (157); sauveur et rédempteur, " pour coopérer avec lui au salut des âmes..., et pour continuer le grand oeuvre de la rédemption de l'univers " (157); puissance "qu'il n'a pas donnée aux princes ni aux monarques de la terre..., puissance d'effacer le péché dans les âmes..., d'y mettre la grâce et l'auteur de la grâce..., de construire un Dieu dans la sainte Eucharistie ... » (157); juge: Jésus lui-même «étant personnellement constitué par Dieu juge des vivants et des morts» (155).

Jean Eudes conclut alors comme il a commencé:

« C'est ainsi, ô prêtres, que vous êtes associés avec le souverain Prêtre d'une

manière très excellente. C'est ainsi qu'il vous communique ses plus divines qualités. Voilà de très grands et très riches talents qu'il vous a donnés... C'est à vous à employer toutes ces grandes qualités pour la gloire de celui qui vous a tant honorés, et pour le salut des âmes qui lui sont si chères » (158).

Il reste à dire, dans les pages suivantes, comment le prêtre qui exerce le ministère de confesseur, révèle Jésus sous ces neuf aspects. Mais peu importe au total que les qualités de Jésus soient au nombre de neuf, ou de quinze, ou de trois, si l'on préfère suivre le second concile du Vatican qui organise la charge apostolique autour des trois axes: service de la Parole, service de la sainteté et service pastoral. Plus important est de saisir, soit avec Jean Eudes, toujours précieux à cet égard, soit avec le récent concile, que l'assimilation des prêtres à Jésus-Tête est telle que les prêtres, aussi bien que Jésus leur référence, exercent un office si multiple qu'il est nécessaire, pour en parler correctement, de multiplier les voies d'approche. C'est à cette condition que les prêtres, incapables de se reconnaître en une seule définition, et plus encore de s'installer dans un unique ministère exercé par eux ou leurs prédécesseurs, demeurent aptes à servir l'Église dans le monde lorsqu'elle se transforme et leur demande de lui manifester Jésus sous des visages nouveaux: l'Église n'aura jamais fini de découvrir Jésus dans sa mission d'envoyé du Père dans le monde, puisque le monde change.

UNE DOCTRINE SÉDUISANTE ET CONTESTABLE: LE PRÊTRE ET LA TRINITÉ

Jean Eudes est-il fiable en tous points lorsqu'il parle de prêtrise?

Il aime citer, sous influence dionysienne et bérullienne, et toujours hors de son contexte, une parole prononcée par Grégoire de Nazianze, nouveau prêtre, lors de sa première homélie le jour de Pâques 362: le prêtre, « un dieu qui fait des dieux » (par exemple O.C., III, 18; pour Grégoire de Nazianze: homélie II, 73, Sources Chrétiennes 247, p. 187). Grégoire fait dans son homélie suffisamment d'allusions à la création, au modelage, à l'image, pour que nous puissions reconnaître en sa parole une allusion au service que rend le prêtre dans la nouvelle création inaugurée en Jésus à Pâques: l'expression ne devait pas choquer des Grecs habitués à envisager le mystère de la grâce comme une divinisation. Elle nous surprend davantage.

Notre surprise s'accroît lorsque, à plusieurs reprises, Jean Eudes affirme regarder les prêtres:

« comme les associés du Père et du Fils et du Saint Esprit. Car le Père éternel vous associe avec lui dans sa plus haute opération qui est la génération ineffable de son Fils, qu'il fait naître de toute éternité dans son sein paternel; et dans sa plus excellente qualité, qui est sa divine paternité, vous rendant en une certaine et admirable manière les pères de ce même Fils puisqu'il vous donne ce pouvoir de le former et de lui donner naissance dans les âmes chrétiennes, et qu'il vous a choisis pour être les pères de ses membres, qui sont les fidèles, et pour faire office de vrais pères au regard d'eux. De sorte que vous portez en vous une vive image de la divine paternité du Père céleste » (O.C., III, 15; cf. O.C., III, 185, 193, 443; O.C., IV, 151-154).

Ceci se trouve en résumé dans la rénovation des promesses cléricales du 21

novembre:

« C'est par une communication de votre admirable paternité, ô Père saint, qu'ils sont faits les pères des enfants de lumière; c'est par une participation de votre divin sacerdoce, ô Jésus, Fils unique de Dieu, qu'ils sont les sacrificateurs du Très Haut; c'est par une effusion spéciale de votre infinie sainteté, ô divin Esprit, qu'ils sont les sanctificateurs des âmes; c'est en eux et par eux, ô Roi du ciel, que vous vous rendez visible sur la terre, et que vous y faites des oeuvres qui n'appartiennent qu'à une puissance et à une bonté infinie » (O.C., III, 443).

Ceci est beau. Mais, se demande le théologien, soucieux de juger le langage chrétien à la lumière de la Parole de Dieu, est-ce conforme à la révélation? Je pense que non, tout au moins en ce qui concerne la relation au Père. En effet, d'après le Nouveau Testament, tel qu'il est lu en Église et interprété par Vatican II, la charge apostolique qui est celle des prêtres, est totalement relative à la mission humaine du Fils qu'elle représente sacramentellement: l'Église possède dans la prêtrise une réalité sacramentelle, or les sacrements sont des actions de Jésus, même s'ils sont célébrés dans une invocation où le célébrant, priant au nom de Jésus, demande au Père l'Esprit Saint pour les bénéficiaires de l'acte sacramentel.

Il vaut donc mieux ne pas suivre Jean Eudes quand il voit les prêtres associés à la paternité du Père et il vaut mieux demeurer prudent quand il les dit sanctificateurs des âmes par une effusion spéciale de la sainteté de l'Esprit. Ces prêtres ne rendent en effet présent dans leur activité que le Fils devenu homme, envoyé du Père et envoyant l'Esprit.

Conviendrait-il de se demander pourquoi Jean Eudes, si heureux lorsqu'il dit l'association des prêtres à Jésus, ainsi que nous l'avons constaté, est moins heureux lorsqu'il les situe par rapport au Père et à l'Esprit Saint?

Je fais deux constatations:

--Je remarque d'abord que Jean Eudes--pour qui la prêtrise appartient sans aucun doute au sacrement de l'Ordre (Cf. O.C., II, 452)--ne se sert pratiquement jamais de la notion de sacrement pour expliciter sa pensée sur ce sujet. Peut-être est-il gêné du fait que le concile de Trente n'avait lui-même appliqué la notion de sacrement qu'à deux ministères confiés à des prêtres: la messe et l'absolution. Or Jean Eudes avait de la prêtrise une conception plus large. Il pouvait donc craindre que la notion de sacrement la restreigne. Mais--disons-nous trois siècles plus tard--cette même notion l'aurait aidé à ne situer les prêtres que par rapport à Jésus. Ajoutons que Jean Eudes n'a jamais eu le réflexe liturgique, celui du célébrant, qui amène à chercher spontanément le sens des rites, et que Jean Eudes parle de prêtrise sans jamais réfléchir au sens de l'épiclesse d'ordination, comme il parle de messe sans analyser la prière eucharistique.

--Je remarque ensuite que Jean Eudes, contemplant Jésus en son humanité, aime qualifier de divin même ce qui en Jésus est humain: son sacerdoce, ses qualités, ses fonctions, sa Mère. C'est un langage légitimé par le concile de Chalcédoine, admettant dans l'unique personne du Verbe la communication des propriétés naturelles. Mais si un chrétien utilise presque systématiquement ce langage par piété, il court le risque d'atténuer la vérité de l'humanité du Verbe incarné, ou, comme ici dans le cas de la prêtrise, d'en arriver à imaginer une communication à des hommes des propriétés

éternelles du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

En réalité, une seule personne humaine--et Jean Eudes le répète souvent-- signifie pour nous la paternité du Père: c'est Marie, la mère de Dieu; ce ne sont pas les prêtres (par exemple: O.C., VII, 89-90; O.C., VIII, 46).

Les prêtres sont donc seulement, dans l'Église et pour les hommes, les prêtres de Jésus. C'est suffisamment admirable.

En conclusion

J'avoue volontiers que l'objet de cette réflexion sur la doctrine de saint Jean Eudes et sur son actualité permanente est un objet restreint: ni sacerdoce ni prêtrise ne suffisent en effet pour dire tout ce que sont des baptisés ou des prêtres.

Aussi me semble-t-il que d'autres questions pourraient être posées à Jean Eudes en fonction de nos recherches actuelles:

--quelle idée se fait-il de l'apostolat des laïcs, cette participation à la mission prophétique de Jésus, à la fois distincte de sa mission sacerdotale et reliée à elle?

--quelle idée se fait-il de la relation des prêtres aux premiers envoyés de Jésus, les apôtres?

--comment articule-t-il prêtrise et épiscopat?

--ou encore--puisqu'il veille à ne jamais dissocier Jésus de Marie--comment situer Marie dans le sacerdoce chrétien?

J'ose penser que de telles recherches, menées suivant les mêmes méthodes, en lisant Jean Eudes et en le critiquant, seraient elles aussi fructueuses pour nous, héritiers de cette tradition.

3, rue Général Moulin
B.P. 6087
1403 Caen Cedex - France